

POSTFACE

Réformer le capitalisme

Le titre de cet ouvrage pourrait laisser penser que *le* capitalisme est un modèle économique homogène aux contours clairement définis. La création en France, en 2008, d'un Nouveau Parti anti-capitaliste (NPA) est une manière de faire droit à cette idée, en dénonçant la base commune aux différentes formes d'organisation de la production et des échanges économiques qui s'en réclament. Et, de fait, la critique d'inspiration marxiste met en cause la propriété privée des moyens de production, l'accumulation indéfinie du capital entre les mains de quelques-uns et la séparation entre détenteurs du capital et travailleurs. Toutefois, l'histoire politique et économique du ^{XX}^e siècle manifeste la variété des formes du capitalisme : le capitalisme « rhénan » ou « alpin », qui a longtemps prévalu entre Munich et Milan, ne s'identifie pas au capitalisme japonais, pas plus que la forme social-démocrate des pays du Nord ne converge vers le capitalisme anglo-saxon tel qu'il a été forgé dans les années 1980, au cours des « révolutions conservatrices » de Reagan aux États-Unis et de Thatcher en Grande-Bretagne ¹.

Alors que la tradition occidentale met en avant le lien entre les valeurs libérales démocratiques et l'économie de marché capitaliste (c'est notamment la thèse du « doux commerce » de Montesquieu ²), l'expérience – chinoise, par exemple – d'un capitalisme d'État autoritaire, voire totalitaire, manifeste la possible articulation entre une économie capitaliste et un régime non démocratique. De plus, l'idée selon laquelle « le » capitalisme serait seulement une structure formelle qui

1. M. Albert, *Capitalisme contre capitalisme*, Seuil, 1991 ; P.A. Hall et D. Soskice, « Les variétés du capitalisme », *L'Année de la régulation*, n° 6, Presses de Sciences-Po, 2002-2003, p. 47-124 ; B. Amable, *Les Cinq Capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, 2005.

2. Montesquieu, *De l'Esprit des Loix* (1748), Œuvres complètes, vol. 2, Gallimard, 1976, XX, 1.

s'adapterait à différents contextes culturels et politiques est également insuffisante : les différents capitalismes qui existent aujourd'hui ne sauraient se ramener à un ensemble de dispositifs organisant la vie économique, ce sont aussi des façons de vivre, des cultures. Ils se sont développés en référence à un esprit, à un ensemble de représentations du vivre-ensemble et de la vie bonne – ou réussie ; et ils ont eux-mêmes engendré des *ethos*, des normes et des comportements valorisés au sein d'une collectivité. Depuis la fameuse thèse de Max Weber¹ sur les affinités électives entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, nombre de travaux se sont penchés sur l'analyse des systèmes de valeurs qui ont à la fois favorisé l'essor d'une forme de capitalisme, et qui ont été à leur tour influencés par les modes de vie dominants dans les sociétés capitalistes².

On peut distinguer, à la suite de Luc Boltanski et Ève Chiapello³, trois « esprits du capitalisme » : à la forme du capitalisme familial de la fin du XIX^e siècle a correspondu la figure du bourgeois entrepreneur appuyé par la morale bourgeoise. Puis, des années 1930 aux années 1960, c'est le capitalisme de la grande entreprise qui s'installe : la figure du directeur/*manager* s'impose, soutenue par les principes du compromis fordiste (hausse du pouvoir d'achat et amélioration globale des conditions de travail et des conditions sociales, faisant contrepoids à la déqualification des tâches). Enfin, depuis les années 1980 s'est développée, à la faveur de la mondialisation et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, une troisième forme, qui s'oppose à la vision de l'entreprise alors dominante (où l'importance accordée au diplôme, à la carrière et à la retraite façonnait une organisation stable et hiérarchique). Dans le nouveau modèle de l'entreprise en réseau, définie par son organisation flexible, c'est la figure du *leader* détenteur d'une vision qui l'emporte ; le contrôle hiérarchique et la planification font place à l'autocontrôle, à l'auto-organisation et à la valorisation de la créativité...

On pourra discuter de la périodisation proposée par ces deux auteurs : leur approche a néanmoins le mérite de souligner que, non contents de varier géographiquement, les capitalismes se sont eux-mêmes considérablement transformés dans l'histoire. Cela signifie, à

1. M. Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905 ; trad. fr. J-P. Grossein, Gallimard, 2003.

2. Voir par exemple R.H. Tawney, *Religion and the Rise of Capitalism*, 1922, Dublin, Mentor Book, 1947 ; ou encore J. Baechler, *Les Origines du capitalisme*, Gallimard, « Idées », 1971.

3. L. Boltanski et E. Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999.

nos yeux, au moins deux choses : d'abord, qu'il est illusoire de prétendre trouver des solutions simples et universelles aux problèmes posés par les limites d'une certaine forme de capitalisme qui viennent d'être révélées par la crise des *subprimes** ; ensuite, que nos différentes formes de capitalisme sont encore capables de se transformer !

La perspective qui est la nôtre, si elle récuse toute position idéologique extrême, est donc clairement normative : *il nous appartient de choisir, ensemble, quel type de capitalisme nous voulons élaborer pour demain*. Ce choix est du ressort du débat démocratique, et certainement pas d'une quelconque fatalité économique (que ce soit celle des prétendues « lois du marché » ou celle des « lois de l'histoire »). Le point de vue adopté dans cet ouvrage veut donc s'attacher à proposer des réformes concrètes correspondant à un souci éthique et politique d'équité et de responsabilité à l'égard des plus pauvres de la planète et des générations futures, tout en s'efforçant de ressaisir dans leur complexité certains aspects qui nous semblent particulièrement déterminants dans la déroute financière actuelle (les marchés de dérivés de crédit*, les normes comptables IFRS*, les règles prudentielles de Bâle II, etc.). Nous militons donc en faveur de la mise en œuvre des engagements de la communauté internationale en vue du développement durable et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)* ; mais nous faisons valoir que la réalisation de ces objectifs ne deviendra pas effective tant que nous n'aurons pas retroussé nos manches pour « mettre les mains dans le cambouis » de ce qui fait la complexité de nos capitalismes contemporains. Bien sûr, ce travail indispensable de prise en compte de la réalité sociale qui est la nôtre demande de l'expertise, et devient vite technique. Mais n'est-ce pas aussi l'un des enjeux de nos démocraties contemporaines que ces questions – nécessairement techniques – puissent être portées à la connaissance du public ? Qu'elles puissent faire l'objet d'un véritable débat, qui ne soit pas clos d'avance par quelque groupe d'experts ?

Inversement, l'enjeu d'une réflexion sur les réformes « du » capitalisme, selon nous, ne peut pas se réduire à tirer les leçons de la crise financière afin de continuer le *business as usual*. Il est de réfléchir aux façons de réformer une certaine forme de capitalisme actionnarial, d'origine essentiellement anglo-saxonne et d'inspiration libertarienne*, qui est largement remise en cause par la crise actuelle, et d'en discuter afin de rendre notre modèle de société compatible avec la survie écologique de l'humanité ; d'en discuter afin qu'il devienne vraiment un instrument *au service* de projets politiques de société – que ce soit à l'échelle mondiale, régionale, nationale ou locale.

La conviction qui sous-tend notre approche, c'est que toutes nos décisions collectives, même les plus techniques, ont une portée éthique et politique qui doit pouvoir être discutée par tous. Une autre conviction, c'est que cette discussion est possible et féconde. Au fond, l'aventure même de ce livre voudrait en témoigner : plusieurs de ses auteurs ne se connaissaient pas avant de démarrer sa rédaction ; beaucoup travaillent dans des secteurs professionnels éloignés (y compris géographiquement !) ; aucun d'entre nous ne maîtrise la totalité des questions qui sont abordées au fil des pages qui précèdent. Et pourtant, il nous semble, à la relecture, que nous proposons bien un ensemble de mesures cohérentes qui, si elles devaient être adoptées ensemble, changeraient radicalement le visage du capitalisme (européen, notamment).

CHEMINS DE RELECTURE

On aurait tort, du reste, de vouloir adopter seulement l'une ou l'autre de ces propositions à l'exclusion des autres, car elles s'appellent mutuellement :

Des dérivés de crédit à la BCE

Partons, par exemple, de ce qui est dit, dans la Proposition 8, au sujet des dérivés de crédit*, lesquels sont manifestement au centre de la tempête financière des *subprimes**. Il devrait être clair que les réformes proposées en vue d'une plus grande maîtrise de ces produits financiers ne peuvent porter leur fruit sans une transformation de l'environnement dans lequel travaillent les opérateurs financiers qui traitent chaque jour ces produits, en particulier une réforme de leur mode de rémunération (Proposition 5), de leur mode de formation (Proposition 6) et une conversion de leur propre rapport aux modèles mathématiques utilisés en finance (Proposition 10). Qui plus est, cette meilleure maîtrise des dérivés de crédit passe par une réorganisation des marchés OTC* où sont échangés certains de ces produits financiers (Propositions 8 et 13). Cette réorganisation elle-même pointe à son tour vers une redéfinition de la relation que les institutions financières entretiennent avec le risque véhiculé par leurs produits – c'est le sujet de la titrisation* (Proposition 7) – et vers la question de l'influence qu'exercent les dérivés financiers sur les marchés de leurs sous-jacents – par exemple sur les marchés des matières premières (Proposition 9). Enfin, les problèmes posés par la titrisation, comme

transfert de risques et de dettes à un tiers, ne sont guère intelligibles s'ils ne sont pas replacés dans le contexte des normes comptables internationales (Proposition 15). La réécriture de ces normes, enfin, ne saurait être envisagée indépendamment de leur interaction avec les règles prudentielles édictées par Bâle II* (Proposition 14) que la titrisation, justement, a largement permis de contourner. *In fine*, le mode de régulation* prudentielle dynamique que la Proposition 14 appelle de ses vœux relève, pensons-nous, de la responsabilité de la BCE (Proposition 19).

Des CDS aux taxes globales

Partant à nouveau des dérivés de crédit, une autre traversée de l'ouvrage est possible : ce que demande la Proposition 8 passe également par une réforme des « manières de faire » en vigueur dans les départements dédiés au contrôle des risques dans les banques (Proposition 11) aussi bien que par celle des métiers de l'audit et de la notation (Proposition 2). À leur tour, ces transformations des métiers de la « supervision » fournissent des instruments pour donner davantage de force à un investissement socialement responsable (ISR*, Proposition 3) et pour mettre en œuvre, par exemple, une gestion « responsable » des retraites (Proposition 12). Mais l'ISR*, tel que nous le comprenons, n'a de sens que si l'on consent à reconsidérer toutes les fonctions de l'entreprise – économique mais aussi sociale et sociétale (Proposition 1) –, ce qui passera nécessairement par une revalorisation du salariat (Proposition 4). Enfin, cette intelligence « large » de la fonction des entreprises dans le capitalisme mondialisé de demain invite d'ores et déjà à imaginer d'autres types de système fiscal que ceux qui sont actuellement en vigueur : non seulement l'éradication des paradis fiscaux (Proposition 17) mais encore la mise en place d'une fiscalité déterritorialisée des entreprises (Proposition 16) et de taxes globales (Proposition 18).

Bien entendu, d'autres chemins peuvent être frayés entre nos propositions : au lecteur d'inventer le sien propre. L'important est de faire l'expérience de l'interdépendance étroite de toutes ces questions. Cette expérience peut d'ailleurs nourrir un sentiment d'impuissance : dans la mesure où, dès lors qu'on tire un fil, c'est l'écheveau inextricable de l'ensemble de nos modèles de société capitalistes qu'il faut tenter de démêler, ne sommes-nous pas condamnés à l'inaction ?

UN CHANGEMENT DE MODÈLE

Nous ne le croyons pas : les menaces auxquelles sont actuellement confrontées la planète et ses populations sont bien trop grandes pour faire l'objet de demi-mesures. Un changement de paradigme s'impose, dont nos propositions veulent se faire l'écho. Rappelons quelques-unes d'entre elles :

– *l'intégration urgente des paramètres écologiques* dans tous les processus économiques et une croissance économique qui soit basée sur une transformation des systèmes de production et des politiques d'aménagement du territoire (voir Proposition 1 sur la fonction sociétale de l'entreprise, Proposition 3 à propos de l'investissement sur les marchés financiers et Proposition 19 sur les fonctions de la BCE et la recherche d'une croissance équitable et durable) ;

– *la défense des droits humains*, en particulier par la mise en œuvre par tous les acteurs économiques des principes comme la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes de l'OIT (Propositions 1, 2 et 3 sur l'intégration des paramètres ESG* dans l'activité économique et dans la finance d'entreprise) ;

– *la subordination de la finance de marché à l'économie réelle* (Proposition 3 à propos de l'investissement sur les marchés financiers, Proposition 8 sur les dérivés de crédit, Proposition 9 sur le marché à terme des matières premières, Proposition 10 sur l'usage des mathématiques financières, Proposition 11 sur le contrôle des risques, Proposition 12 sur les retraite et fonds de pension, Proposition 13 sur la régulation* des marchés financiers) ;

– *le recours à l'interrogation en termes d'éthique publique* – en donnant la première place au critère de justice ou d'équité (Proposition 20) – dans les processus de décision économique et politique (Proposition 3 à propos de l'investissement sur les marchés financiers, Propositions 4 et 5 pour revaloriser le salariat et réajuster les salaires des opérateurs financiers ; Propositions 16 et 18 pour analyser les pratiques de prix de transfert qui réduisent l'assiette fiscale des pays du Sud, et proposer des taxes mondiales qui favorisent une coopération internationale, afin de prendre en compte les interdépendances entre États, de permettre une lutte efficace contre le réchauffement climatique et de dégager des sources de financement des OMD*).

LES OUTILS EN TERMES DE GOUVERNANCE

Le propre du libéralisme, comme « vision du monde » à la fois économique et politique, est de défendre les libertés individuelles, et de valoriser la société civile et les initiatives privées contre une emprise excessive de l'État. Mais les premiers penseurs libéraux avaient vu les dérives possibles d'une privatisation des intérêts et d'une perte du sens du collectif, du bien commun. Adam Smith lui-même a écrit sur les « vices des factions privées » aussi bien que sur les « inconvénients d'un esprit commercial »¹. À l'heure actuelle, le défi est bien d'articuler la reconnaissance du poids, *de facto*, des acteurs privés non étatiques dans l'ordre économique et politique mondial, que ce soient les entreprises, les ONG et autres organisations de la société civile, avec l'encadrement de leur participation à des processus politiques de délibération, afin d'éviter les effets pervers d'une régulation par le bas, toujours susceptible de faire le jeu du plus fort. C'est pour cette raison qu'il nous semble essentiel de défendre le double mouvement en faveur de la *soft law*, à l'initiative des acteurs privés, d'un côté, et de réglementations* par les pouvoirs publics, de l'autre. Les axes principaux de cette gouvernance à inventer à l'échelle internationale nous paraissent être les suivants :

– *la régulation accrue par les institutions ad hoc* : Proposition 4 sur la valorisation du salariat et l'indexation, par une réglementation* idoine de l'augmentation de la rémunération du travail sur celle du capital ; Proposition 13 sur la création de chambres de compensation pour les marchés de gré-à-gré ; Proposition 15 sur le remplacement de l'IASB par un organisme public de normalisation comptable ;

– *le contrôle* : contrôle externe (Proposition 2 sur l'instauration d'un corps de contrôleurs des cabinets d'audit et des agences de notation) et contrôle interne renforcé (Proposition 8 sur le contrôle à l'égard des dérivés de crédit exotiques complexes et Proposition 11 sur le contrôle des risques et la mise en place par le *top management* des banques d'une politique des risques) ;

– *l'articulation entre soft law et hard law* : Proposition 1 sur l'incitation à l'égard d'initiatives de *social business* et l'adoption d'un code de conduite (du type Pacte mondial de l'ONU) contraignant pour les

1. A. Smith, *Lectures on Justice, Police, Revenue and Arms*, in A.O. Hirschman, *Les Passions et les intérêts. Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations (1776)*, trad. fr. P. Taïeb, PUF, 1995.

entreprises, Proposition 3 sur le dépassement des démarches volontaires par un renforcement de la régulation à propos de l'investissement sur les marchés financiers ;

– *la coopération entre acteurs divers* : par exemple entre pouvoirs publics, entreprises, ONG et collectivités locales dans les projets de développement au Sud (Proposition 1), entre États pour lutter contre les pratiques d'optimisation fiscales dommageables (Proposition 17) et pour instaurer des taxes globales (Proposition 18).

LA TRANSFORMATION DE L'ETHOS

Les normes et le droit sont essentiels, de façon à harmoniser les règles du jeu. Mais elles resteront lettre morte ou elles perdront beaucoup de force pratique et de sens si elles ne sont pas liées à une transformation profonde de l'ethos, des représentations individuelles et collectives. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle de vie bonne¹ mais de souligner les impasses auxquelles conduit un modèle de société centré exclusivement sur l'efficacité, la compétition et la rentabilité, quand il n'est pas ordonné à la recherche de l'équité, de la solidarité et de la qualité d'être ; de rappeler les conditions minimales de la justice définie, au niveau le plus élémentaire, par l'injonction de « ne pas nuire » ; et d'ouvrir au débat concernant la mise en œuvre de sociétés plus justes, permettant la contribution de tous et l'amélioration de la condition des plus vulnérables. Parmi les chantiers prioritaires en vue de l'adoption d'un ethos commun, nous avons insisté sur les suivants :

– *la formation* (Proposition 1 sur la fonction sociale de l'entreprise et le rôle moteur des convictions chez les dirigeants et chez les investisseurs, Proposition 3 sur la formation des analystes financiers, Proposition 6 sur la formation des opérateurs financiers) ;

– *la question de la juste rémunération* (Proposition 4 sur la valorisation du salariat et Proposition 5 sur la rémunération des opérateurs financiers) ;

– *le développement durable au quotidien et au cœur de chaque métier* (Propositions 1, 2 et 3 sur l'intégration des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'activité économique).

1. La tradition libérale, celle d'un Emmanuel Kant notamment (ravivée par John Rawls aussi bien que Jürgen Habermas et Paul Ricoeur), consiste justement à laisser chacun libre de choisir ce que, pour lui, signifie une « vie bonne ».

Au fond, l'enjeu, nous semble-t-il, est de dépasser nos réflexes idéologiques (spontanément pro ou anti « altermondialiste », « néolibéral », etc.) pour réhabiliter le politique au sens fort du terme, ouvrir à nouveau les champs de l'interrogation et des débats sur les formes du vivre-ensemble à privilégier dans nos sociétés et sur les manières de prendre soin – personnellement et collectivement – de notre environnement proche ainsi que de nos « prochains », même éloignés dans l'espace et dans le temps. C'est à ces débats que cet ouvrage voudrait, modestement, contribuer.